

Problématique foncière et développement de l'agriculture urbaine à Cotonou et environs : L'expérience de l'Union Communale des Producteurs de Cotonou en matière de recherche de solution, leçons à tirer et propositions d'actions pour développer une agriculture urbaine et périurbaine durable, DEGUENON E.*¹.

¹ Chambre d'Agriculture de Cotonou, Bénin

* Corresponding author: deguenonedgard@yahoo.fr

Résumé

Cotonou est la capitale économique du Bénin où se pratiquent toutes sortes d'activités économiques. L'agriculture y occupe une place non négligeable avec des secteurs comme l'élevage, la production maraîchère, la pêche, la floriculture, etc. Nous nous intéressons particulièrement à la production végétale notamment les cultures maraîchères dont le développement est limité par des contraintes de divers ordres telles que l'accès difficile à la terre, la baisse de la fertilité des sols, une forte pression parasitaire sur les cultures etc. L'Union Communale des Producteurs de Cotonou, consciente de ces difficultés s'est engagée en 2000 dans une logique de réflexion et de recherche de solutions aux contraintes rencontrées par les différents acteurs membres de l'union (Pêcheurs, Maraîchers, Transformatrices). C'est dans cette optique qu'en 2000 l'USPP de Cotonou a constitué avec l'appui du Programme de Professionnalisation de l'Agriculture au Bénin trois groupes de réflexion qui, durant six mois, ont travaillé sur les trois thèmes suivants : l'insécurité foncière des maraîchers, l'amélioration du système d'irrigation, la commercialisation des produits maraîchers. En octobre 2000 les réflexions de ces trois groupes de travail ont contribué à l'organisation d'un atelier à Cotonou sur la problématique du maraîchage. Les discussions ont mis en avant l'insécurité foncière des maraîchers de Cotonou. L'USPP a alors engagé des travaux de prospection à la recherche de nouveaux sites. Après de multiples démarches auprès de l'administration publique, des services d'encadrement et des projets de développement, les maraîchers ont pu obtenir du Gouvernement béninois l'autorisation d'exploitation d'un domaine de 400 hectares à Sèmè-Kpodji commune voisine de Cotonou. Nous essayerons de parcourir le thème qui fait l'objet de notre réflexion à travers quatre points à savoir : Contribution de l'Agriculture urbaine sur les plans économique, social et environnemental ; Analyses des contraintes majeures bloquant le développement de l'Agriculture Urbaine ; Présentation du Processus ayant conduit à l'attribution du domaine de 400 hectares aux maraîchers de Cotonou : les acquis, les difficultés rencontrées et les approches de solutions ; Propositions d'actions pour le développement d'une agriculture urbaine et périurbaine durable.

Land tenure and the development of urban agriculture in Cotonou: problem-solving experience from the Communal Union of Cotonou Producers: lessons and actions for sustainable development of urban and peri-urban agriculture

Abstract

Cotonou is the economic capital of Bénin. In this city, all kinds of economic activities have been developed, among which agriculture (including livestock, gardening/vegetables production, fishing, flower production, etc) occupies a non-negligible position. This paper focuses on gardening/vegetable production, whose development is hampered by difficult access to land, declining soil fertility, pests and diseases. Since 2000, the Communal Union of Cotonou Producers started looking for solutions to some of the problems encountered by members of the union (gardeners, fishermen, food transformers). In this regard, USPP Cotonou with support from the Agricultural Professionalisation Programme in 2000, created three working groups to reflect on the insecurity of land tenure for gardeners, improvement of

the irrigation system and commercialisation gardening products. In October 2000, the work of the three working groups was discussed during a workshop organized for the purpose. Discussions during the workshop identified land tenure insecurity as the main constraint of gardening/vegetable production in Cotonou. The USPP then started prospecting for new sites. After several requests, gardeners obtained from the Benin Government the right to use 400 ha of land located at Sèmè-Kpodji, a locality near Cotonou. Our presentation ends with an analysis of the contribution of urban agriculture to the economic, social and environmental settings and the constraints to the development of urban agriculture. Suggestions for a sustainable development of urban and peri-urban agricultural system are also made.

1. Introduction

La présente communication se rapporte au thème 3 de l'atelier « Agriculture et développement urbain » à savoir « l'Environnement ». Il pose le problème de contrainte foncière auquel sont confrontés les maraîchers de Cotonou et expose l'expérience de l'Union Communale des producteurs de Cotonou en matière de recherche de solution pour une production maraîchère périurbaine durable.

2. Méthodologie

Ce travail s'est basé sur les expériences personnelles de l'auteur en tant que producteur maraîcher et membre du conseil d'administration de l'Union Communale des Producteurs de Cotonou (UCP-Cotonou), et sur les expériences de ses groupements maraîchers membres. D'autre part, cette vision de terrain a été complétée par une revue de littérature sur le thème de l'agriculture périurbaine et par l'utilisation d'outils d'analyse tels que le diagramme SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles) et le cadre logique.

3. Contexte

Cotonou est la capitale économique du Bénin où se pratiquent toutes sortes d'activités économiques. L'agriculture y occupe une place non négligeable avec des secteurs comme l'élevage, la production maraîchère, la pêche, la floriculture, etc. Pour les productions végétale en général et notamment les cultures maraîchères le développement est limité par des contraintes de divers ordres telles que l'accès difficile à la terre, la baisse de la fertilité des sols, une forte pression parasitaire sur les cultures etc.

L'UCP- Cotonou, consciente de ces difficultés, s'est engagée depuis 2000 dans une logique de réflexion et de recherche de solutions aux contraintes rencontrées par les différents acteurs membres de l'union (Pêcheurs, Maraîchers, Transformatrices). C'est dans cette optique qu'en 2000 l'UCP-Cotonou a constitué trois groupes de réflexion avec l'appui du Programme de Professionnalisation de l'Agriculture au Bénin. Ces groupes ont travaillé durant six mois, sur les trois thèmes suivants :

- L'insécurité foncière des maraîchers ;
- L'amélioration du système d'irrigation ;
- La commercialisation des produits maraîchers (Union communale des producteurs de Cotonou, 2000).

En octobre 2000, les réflexions de ces trois groupes de travail ont contribué à l'organisation par l'UCP d'un atelier sur la problématique du maraîchage. Les discussions ont mis en avant l'insécurité foncière des maraîchers de Cotonou. L'UCP a alors engagé des travaux de prospection à la recherche de nouveaux sites de production. Après de multiples démarches auprès de l'administration publique, des services d'encadrement et des projets de développement,

les maraîchers ont pu obtenir du gouvernement béninois l'autorisation d'exploiter un domaine de 400 hectares à Sèmè-Kpodji, qui est une commune voisine située à l'Est de Cotonou.

4. Intérêt de l'Agriculture Urbaine

4.1 Sur le plan économique

La production maraîchère est la principale voire la seule source de revenu pour la plupart des maraîchers en activités à Cotonou. Elle rapporte plus de trois cent millions de F cfa de marge brute par an pour l'ensemble des producteurs. Des données réelles indiquent que cette marge peut atteindre 16,395 millions de F cfa /ha soit 4,31 milliards pour les 263 hectares exploitées en 2000, (Hounkpodoté M., Tossou C., 2001). Le maraîchage contribue à rentabiliser l'élevage de volaille en consommant les fientes produites par les fermes d'élevage. La consommation moyenne annuelle de fiente est de 50 tonnes à l'hectare ce qui représente près d'un million de francs cfa/ha d'achat aux aviculteurs.

4.2 Sur le plan social

L'agriculture urbaine est un secteur pourvoyeur d'emploi. Sur les douze périmètres maraîchers de Cotonou, on dénombre plus de 600 chefs d'exploitation et plus de 400 ouvriers agricoles qui y travaillent de façon permanente. Des centaines de bénéficiaires indirects tels que les vendeurs d'intrants, les grossistes et détaillants de légumes frais tirent aussi des revenus substantiels de cette activité. Ces sites maraîchers constituent des centres d'apprentissage et de formation où des producteurs, des déscolarisés, des diplômés sans emploi et des retraités se forment ensemble sur le terrain en améliorant progressivement leurs pratiques culturelles. Ces sites servent également de lieu de stage pratique pour des étudiants en fin de formation dans les écoles et lycées agricoles. Ils abritent aussi des protocoles d'essai de recherche en milieu réel, en particulier en collaboration avec l'institut national de recherche agronomique du Bénin (INRAB) et avec l'IITA. Par ailleurs les légumes frais issus de la production contribuent à assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, à améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation des consommateurs urbains et la santé physique et psychologique grâce à l'intensification de l'activité physique (magazine agriculture urbaine, mars 2001).

4.3 Sur le plan environnemental

L'agriculture urbaine contribue à l'assainissement de la ville de Cotonou grâce à la valorisation des ordures ménagères. L'expérience de compostage entreprise par le Projet de Gestion des Déchets solides Ménagers (PGDSM) au centre maraîcher de Houéyiho en est une belle illustration. Les ordures sont collectées, triées puis mis à la disposition des maraîchers qui fabriquent et en utilisent le compost grâce sur l'initiative de l'ONG OXFAM QUEBEC. Notons par ailleurs que la verdure offerte par les espaces verts, les axes verts et les haies vives constituent des facteurs auxiliaires d'embellissement de la ville. Ce sont là quelques impacts positifs d'une agriculture urbaine assez dynamique mais qui se trouve confrontée à de nombreuses contraintes.

5. Contraintes majeures du maraîchage urbain

Les contraintes liées à la production végétale à Cotonou peuvent se classer en trois catégories :

- En amont de la production, le problème foncier, la non-maîtrise de l'eau et la pauvreté des sols constituent les limites majeures au développement du maraîchage ;

- Au niveau de la production même, les limites sont principalement liées au faible niveau de technicité des maraîchers, aux difficultés d'approvisionnement en intrants, et au financement des activités de production ;
- En aval de cette production, il existe des difficultés d'écoulement des produits et une concurrence forte des légumes provenant de l'extérieur du Bénin.

5.1 *Le problème foncier*

La terre constitue le premier facteur dans le processus de production agricole. Mais elle fait cruellement défaut à Cotonou et les périmètres maraîchers se caractérisent par une exigüité et une insécurité foncière permanente.

En effet, la surface moyenne d'une parcelle exploitée individuellement pour le maraîchage est de 500m². Cette superficie est bien évidemment très insuffisante pour satisfaire les besoins incompressibles d'une famille d'exploitant en milieu urbain ou les produits de première nécessité coûtent de plus en plus cher. Sur le site des maraîchers de Houéyiho, cette moyenne est de 400m² de terre par maraîcher (15 hectares de terres exploitées, par 334 maraîchers), de 1400 m² sur le périmètre de la coopérative des Maraîchers des Cocotiers (6 hectares exploités par 42 exploitants), de 750m² sur le site de la coopérative des Maraîchers de Cadjèhoun (COMAC), où 3.5 hectares sont exploités par 40 producteurs. Ce problème de terre agricole insuffisante s'accompagne d'une insécurité permanente. Toutes les terres agricoles hébergeant les activités de production maraîchères à Cotonou appartiennent soit à une structure multinationale (le cas du site de Houéyiho, appartenant à l'ASECNA), soit à des privés (cas du site maraîcher du groupement de Sètovi (GMS) et de la coopérative des maraîchers de Kouhounou, COMACO) soit à l'état béninois (cas du site de la coopérative des maraîchers des cocotiers CMC que l'état a cédé en partie pour la construction d'hypermarché, et du siège de la Banque Mondiale au Bénin). Les différents propriétaires n'acceptant jamais d'accorder une autorisation écrite d'exploitation aux groupements maraîchers concernés, la production se réalise dans un contexte de menace permanente, de délocalisation ou de cessation d'activités. On assiste donc à *un maraîchage intensif victime d'une insécurité foncière croissante en milieu urbain et périurbain proche* (Agrisud International, 2003). Les maraîchers de Cotonou ont encore en mémoire l'amer souvenir de la fermeture en 1995 du périmètre maraîcher de Houéyiho par l'ASECNA lors du 4^e sommet de la francophonie. Citons aussi le cas de la destruction sans dédommagement de plus de 2 hectares de cultures maraîchères en face de Bénin Marina Hôtel (ex Bénin Sheraton hôtel). Ce climat d'insécurité maintient une psychose qui ne rassure pas les financiers et qui n'encourage pas les producteurs à investir pour acquérir des outils et matériels d'irrigation modernes et durables, ce qui explique en partie les difficultés de maîtrise de l'eau.

5.2 *La non - maîtrise de l'eau*

La non-maîtrise de l'eau s'explique d'une part par la peine endurée par les maraîchers en saison sèche en irriguant plusieurs fois par jour des cultures dont le besoin en eau est assez élevé et sur des sols essentiellement sableux à faible capacité de rétention.

L'arrosage se fait manuellement avec des arrosoirs munis de pommes d'aspersion. Cette irrigation est souvent exécutée par une main d'œuvre de plus en plus rare, constituée d'ouvriers qui désertent très souvent les lieux de production à cause de la pénibilité de l'arrosage et surtout parce qu'ils sont tentés par d'autres secteurs d'activités plus rémunérateurs et moins exigeants en effort physique tels que la

conduite de taxis-motos, les services dans les boutiques, buvettes et supermarchés etc. La moyenne du revenu mensuel dans ces activités varie de 18 000 à 40 000 F cfa pendant que le salaire moyen des ouvriers en maraîchage est de 20 000 Fcfa.

Par contre, en saison pluvieuse, la production est parfois interrompue par les inondations causées par des précipitations assez fortes. Les maraîchers sont obligés de cesser les activités parce qu'ils n'ont pas les moyens techniques et financiers appropriés pour drainer ou évacuer l'eau des périmètres maraîchers vers des conduits artificiels d'eau. Ces interruptions de la production maraîchère sont souvent mal perçues par les consommateurs qui supportent difficilement les hausses consécutives du prix des légumes frais. A ces difficultés de maîtrise de l'eau s'ajoute la faible teneur en éléments minéraux et organiques du sol qui ne peut être corrigée que dans le cas où le producteur dispose de fonds de roulement pour apporter des éléments fertilisants en quantité importante.

5.3 La pauvreté des sols

La plupart des périmètres maraîchers de Cotonou sont installés sur des zones côtières essentiellement sableuses avec une flore composée d'espèces végétales comme *les cactus, rémiréa maritima, et cypérus maritimus*. La terre exploitée est composée essentiellement de sable marin (cas des périmètres maraîchers de Fiégnon, de la Coopérative des maraîchers des cocotiers, de Novotel face Hôtel Croix du Sud etc.). Les producteurs sont contraints de reconstituer continuellement la fertilité de ces sols à faible capacité de rétention d'eau, dont la texture ne permet pas de conserver longtemps les apports en fumure organique et minérale et qui ont été longtemps lessivés par une pluviométrie localement importante (1000 à 1500 mm par an). A ces différentes insuffisantes constatées s'ajoutent celles liées à d'autres facteurs de production.

5.4 Le faible niveau de technicité des producteurs

La production maraîchère constitue l'activité principale génératrice de revenus monétaires pour la plupart des maraîchers membres de l'UCP-Cotonou. De nombreux producteurs y ont consacré plusieurs dizaines d'années de leur vie professionnelle sans avoir jamais fait une école professionnelle agricole ou un quelconque centre de formation en agriculture. Les séances de formation, de sensibilisation et de démonstration organisées sur site par les services publics d'encadrement rural ne suffisent pas pour faire acquérir aux producteurs des connaissances techniques appropriées. Le système national de vulgarisation en panne ainsi que l'absence d'un programme de formation continue en maraîchage ne contribuent pas au relèvement du niveau des producteurs.

5.5 Les difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles

Contrairement à la filière cotonnière, la production maraîchère ne bénéficie pas d'un système d'approvisionnement en intrants spécifiques. Les agriculteurs sont contraints de se rabattre sur le «marché noir» où ils achètent des engrais minéraux et pesticides de synthèse de formulations inadaptées à des prix relativement élevés et qui ne sont pas toujours disponibles. Les maraîchers manquent parfois d'intrants pendant neuf mois sur douze alors que la production maraîchère se fait douze mois sur douze de façon intensive et continue. Ces difficultés d'approvisionnement en intrants s'expliquent en partie par le problème de financement de l'agriculture urbaine.

5.6 Les difficultés d'accès au financement

Les banques commerciales installées au Bénin sont peu disposées à financer l'agriculture et ce pour différentes raisons : les aléas climatiques, l'inexistence de marché d'écoulement fiables. Les institutions de micro finance espérées comme solution alternative n'ont pas comblé les

attentes des producteurs. Elles offrent des produits financiers non adaptés aux besoins des agriculteurs et à des conditions très peu favorables :

- Durée de remboursement variant de 6 à 18 mois pour la plupart des IMF ;
- Taux d'intérêt variant de 15 à 24% ;
- Apport de garantie foncière obligatoire pour des crédits de plus de 200 000 F cfa, etc.

Ce sont donc là autant de conditions qui ne facilitent pas l'accès aux intrants et l'acquisition d'équipement d'irrigation performant au profit d'une production maraîchère qui a besoin d'être modernisée. Enfin, sur les questions liées à l'aval de la production les contraintes majeures sont liées aux conditions de mise en marché des légumes frais.

5.7 L'écoulement des produits maraîchers

La cherté des intrants agricoles augmente le coût de production et entraîne des prix de vente à la consommation hors de la portée du béninois moyen. Les légumes frais constituent encore pour le consommateur moyen des produits de luxe utilisés seulement au cours de célébrations de baptême, de communion, de mariage, des fêtes de fin d'année etc. Le coût élevé de production se traduit par une faible compétitivité des légumes produits sur place par rapport à ceux importés par les grossistes depuis les pays limitrophes du Bénin (chou, carotte, oignon frais, tomate, etc.). Le problème d'organisation des spéculations de la production maraîchère reste donc entier. Face à toutes ces difficultés ci-dessus mentionnées, l'UCP- Cotonou s'est concentrée dans un premier temps à résoudre la question foncière qui apparaît comme une contrainte majeure en amont de la production

6. Création du Village Maraîcher de Sèmè (ViMaS)

La création du village maraîcher de Sèmè est l'aboutissement d'un long processus .Le Village Maraîcher de Sèmè est en fait le nouveau site maraîcher où se réinstallent progressivement les maraîchers de Cotonou et de Sèmè-Kpodji, commune d'accueil du site.

6.1 Une initiative des Organisations Professionnelles Agricoles

Les maraîchers de l'UCP Cotonou ont sollicité en 1999 l'appui de diverses structures pour organiser un séminaire - atelier portant sur la problématique du maraîchage à Cotonou. Les groupes de travail constitués par les producteurs et appuyés par des personnes ressources ont travaillé et produit des rapports qui ont servi de base de réflexion au cours du dit atelier.

«Le Comité Cultures Maraîchères » créé à la suite de cette évènement, et essentiellement composés de maraîchers, a conduit des prospections et a pu identifier un domaine qui est un titre foncier de l'Etat sous la tutelle de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRAB).

6.2 L'appui des projets de développement

Le Programme de Professionnalisation de l'Agriculture au Bénin (PPAB) a apporté un appui technique à tout le processus d'attribution de terre notamment sur la constitution et le fonctionnement des groupes de travail, l'organisation du séminaire, les travaux de prospection de terre etc. La coopération allemande (GTZ) a également contribué en finançant l'organisation matérielle du séminaire, et les travaux de délimitation et de morcellement de 250 hectares de terre sur les 400 octroyés.

Enfin, par leurs actions d'information de formation et de sensibilisation, l'Institut Africain de Gestion Urbaine et la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin ont permis à beaucoup de responsables et décideurs béninois de prendre conscience de l'utilité de l'agriculture urbaine.

6.3 Le soutien de l'Etat et de l'administration publique.

Nombreuses sont les structures et services ayant contribué à l'attribution du domaine aux producteurs en particulier :

- La présidence de la république du Bénin ;
- Le gouvernement du Bénin à travers tous ses ministères ;
- Les Directions techniques du Ministère de l'agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- Le Secrétariat Général du (MAEP) ;
- L'Institut National de recherche agronomique ;
- Le Centre Régional de Promotion Agricole (secteurs de Cotonou et de Sèmè-Kpodji) ;
- La mairie de Cotonou à travers son Service d'Appui aux Initiatives Communautaires (SAIC) ;
- La Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin qui a joué un rôle important en portant la demande des producteurs jusqu'à l'octroi effectif du domaine, etc.

6.4 Les acquis

Les actions et démarches administratives menées ont conduit à :

- ❖ Une décision du Conseil des ministres qui autorise l'exploitation d'un domaine de 400 hectares pour la production maraîchère en association avec la cocoteraie de l'INRAB
- ❖ La signature d'un arrêté interministériel précisant les conditions générales d'exploitation du domaine.
- ❖ La levée et le morcellement du domaine en des parcelles individuelles de 5000 m² contre une moyenne de 500m² exploitée par producteur à Cotonou. Un plan de morcellement de 250 hectares du domaine est disponible.
- ❖ Le démarrage de la valorisation du domaine par une centaine de maraîchers qui se sont réinstallés depuis l'année 2004 et qui produisent déjà des légumes tels que le chou, la carotte, le pastèque, le concombre, la courgette, la tomate, les plantes aromatiques et les légumes feuilles locaux tels que le vernonia, la grande morelle, l'amarante etc.

7. Diagnostic du ViMaS à l'aide du diagramme SEPO

Le diagnostic réalisé sur la situation de la production maraîchère dans le village maraîcher de Sèmè se présente comme suit :

<p>Succès</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'associations de producteurs urbains dynamiques ▪ Démarrage des activités de production sur le nouveau site ▪ Disponibilité de semences améliorées ▪ Existence de compétences endogènes en petite irrigation privée ▪ Collaboration entre OPAs et la Recherche (INRAB, IITA, etc. .) 	<p>Potentialités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de 250 hectares de terre disponible sur le ViMaS ▪ Présence de la route inter états Cotonou-Nigéria ▪ Proximité du marché aux petits ruminants qui produit d'importants déchets organiques ▪ Proximité du Centre de Promotion Agricole (CPA) ▪ Proximité de marchés de légumes locaux
<p>Echecs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau périmètre non viabilisé ▪ Manque d'intrants spécifiques adaptés aux cultures maraîchères ▪ Coût élevé des intrants agricoles ▪ Faible appui des structures de vulgarisation ▪ Pénibilité de l'arrosage manuel ▪ Insuffisance de la main d'œuvre agricole ▪ Difficultés d'accès à un financement approprié ▪ Dégâts des ruminants du marché de bétail 	<p>Obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non- maîtrise de l'eau ▪ Inondation périodique des anciens périmètres ▪ Réinstallation des maraîchers sans mesures d'accompagnement ▪ Amputation du nouveau domaine par l'exploitation des carrières de sable marin ▪ Résultats de recherche très peu vulgarisés

8. Propositions d'actions pour l'agriculture urbaine à Cotonou

<i>Contraintes</i>	<i>Actions /Activités proposées</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Partenaires potentiels</i>
Insécurité foncière	Prévoir des réserves de terre dans les plans de lotissement des principales villes pour l'agriculture urbaine	Sécuriser les activités de l'agriculture urbaine	La production maraîchère est sécurisée sur le long terme	Les services d'aménagement de territoire, les municipalités, etc.
Pénibilité de l'arrosage et non-maîtrise de l'eau	- Renforcer les capacités des producteurs en techniques de petite irrigation - Faciliter l'octroi de crédit approprié pour l'équipement d'irrigation à petite échelle	- Améliorer les pratiques actuelles d'arrosage - Alléger la peine des irriguants	- Meilleure maîtrise de l'eau - Disponibilité et stabilité de la main d'œuvre	Génie rural, institutions financières, ministère de l'agriculture, projets de développement, ONG, etc.
Pauvreté des sols	- Former les producteurs aux techniques de restauration et de conservation de la fertilité du sol	- Renforcer les capacités des producteurs à mieux gérer la fertilité des sols - Accroître la productivité	- Les sols s'appauvrissent moins vite - La production maraîchère augmente	- Les centres de promotion agricole - Les instituts de recherche agricole - Les ONG, etc.
Faible niveau de technicité des producteurs	- Former les producteurs sur les bonnes pratiques en production maraîchère	- Améliorer les connaissances des agriculteurs urbains sur les techniques de production	- Augmentation de la productivité - Augmentation du revenu des producteurs	- Les centres de promotion agricole - Les instituts de recherche agricole - Les ONG, etc.
Manque de financement approprié	- Négocier des produits financiers appropriés - Créer un fonds de garantie pour l'agriculture urbaine	- Faciliter l'accès aux crédits appropriés	- Les activités de l'agriculture urbaine sont mieux financées	institutions financières, ministère de l'agriculture, projets de développement, ONG, etc.
Difficultés d'approvisionnement en intrants	- Rendre disponibles des intrants spécifiques - Organiser l'approvisionnement et la distribution des intrants	- Rendre accessibles des intrants spécifiques à des prix abordables	- Les intrants spécifiques existent et coûtent moins cher	
Faible niveau d'organisation des OPA	Appuyer la création et le renforcement d'associations nationales et sous régionales d'agriculteurs urbains	Créer des cadres d'échange et de travail entre producteurs urbains	Les agriculteurs urbains se rencontrent souvent et échangent sur leurs difficultés Leur capacité de négociation avec les autres acteurs est améliorée	- Les centres de promotion agricole - projets et programmes de développement -ONG, etc.

9. Conclusion

Le processus d'attribution de terre aux maraîchers urbains est une initiative de l'Union Communale des Producteurs de Cotonou dont les fruits profitent déjà aux agriculteurs de beaucoup d'autres communes du Bénin. Mais en l'absence de mesures d'accompagnement et ou d'un projet d'aménagement du site, l'UCP- Cotonou n'a pas les moyens de réaliser le rêve du « périmètre maraîcher de référence, entièrement viabilisé » auquel ils aspirent si tant ses maraîchers membres.

En dépit de cette approche de solution trouvée au problème foncier au niveau local, la problématique « agriculture et développement urbain » reste entier dans les principales villes du Bénin. Il urge donc que tous les acteurs et partenaires impliqués ou intéressés par les questions de développement à savoir l'Etat, les coopérations bilatérales et multilatérales, la recherche, les projets de développement, le secteur privé, les organisations de professionnels agricoles, se mobilisent pour maintenir, pérenniser et faire la promotion d'une agriculture urbaine fort utile pour la société mais évoluant dans un environnement urbain menaçant.

Références bibliographiques

- Union communale des producteurs de Cotonou, 2000. La problématique du maraîchage à Cotonou, Cotonou, Bénin, rapport final du séminaire atelier.
- Agrisud International, 2003. Programme d'appui au développement agricole périurbain, études de faisabilité, Tome 1, 32 p.
- Hounkpodoté M., Tossou C., 2001. Profil des interactions entre la problématique foncière et le développement de l'agriculture urbaine dans la ville de Cotonou et environs. Cotonou, Bénin, Institut Africain de Gestion Urbaine Iagu / Chambre nationale d'agriculture du Bénin, rapport final d'étude, 68p.
- Editorial, Magazine agriculture urbaine, mars 2001. Entre les impacts positifs et négatifs. Magazine publié par le Centre d'information sur l'agriculture urbaine et la foresterie.